

changements le 1^{er} Août 1877. Les certificats délivrés actuellement, sont ceux de 1^{re} classe, grades A et B; de deuxième classe grades A et B, et de troisième classe. Les certificats de 1^{re} et de 2^e classe sont valables pour toute la Province et subordonnés à la bonne conduite, ceux de troisième classe sont limités à un comté particulier et à une période de trois années. Afin d'assurer une plus grande efficacité à cette dernière classe, des Ecoles modèles ont été établies dans chaque Comté; chaque chef-lieu de Comté a aussi une Ecole publique dirigée par un maître pourvu du certificat provincial de 1^{re} classe et de deux assistants possédant le certificat provincial. Dans cette Ecole les candidats aux certificats de troisième classe sont formés aux meilleures méthodes d'enseignement par une inspection et une pratique quotidiennes, et cela pendant une durée de huit semaines. Cinquante Ecoles modèles ont commencé à fonctionner le 24 Août 1877, et dans les deux semestres de 1877 plus de 1200 candidats ont reçu cet enseignement pratique qui n'a coûté à la Province et à chaque Comté que huit dollars par candidat. Ces Ecoles ont répondu à l'attente qu'on s'en était formée et ont reçu l'approbation générale. Les nouvelles conditions auxquelles les Conseils des Examineurs du Comté peuvent accorder des certificats de troisième classe, sont :

1^o. Le Candidat (mâle) doit être âgé de dix-huit ans; et les femmes de dix-sept ans.

2^o. Le Candidat doit avoir passé les examens sur les sujets littéraires et scientifiques d'après les questions préparés par le Comité Central des Examineurs.

3^o. Enfin, le Candidat doit avoir suivi pendant un semestre scolaire l'Ecole normale du Comté, et avoir obtenu du Directeur de l'Ecole, et des Examineurs nommés par le Ministre, un certificat d'enseignement.

On s'est procuré des Candidats au Certificat de deuxième classe; les facilités pour suivre l'Ecole Normale ont été augmentées et les Cours de ces Ecoles ont été rendus obligatoires pour ces Candidats. Dans les deux Ecoles Normales de Toronto et d'Ottawa, trois sessions d'environ douze semaines par année Académique ou scolaire sont employées à l'enseignement professionnel de ces Candidats, dans des classes d'environ